



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 70954

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'exposition à la silice pour les travailleurs du bâtiment. Une étude scientifique publiée le 3 juin dernier dans le journal international du cancer établit un lien entre la pratique de maçon et le risque de développer un cancer du poumon. Cette étude a été réalisée sur la base d'un panel de 34 139 travailleurs recrutés sur la période de 1985 à 2010 dans treize pays européens, dont 1 164 travaillant en tant que maçons. Les chercheurs ont noté que l'agent cancérigène le plus fréquent dans le secteur de la construction sont les poussières de silice cristalline, auxquelles seraient exposés environ 20 % des salariés de la construction. Les poussières d'amiante seraient, elles, à l'origine de 5 % des cancers. Or la silice, à la différence de l'amiante, n'est pas classée en France parmi les produits cancérigènes et il existe peu d'informations et de mesures préventives permettant de protéger les travailleurs. Ainsi une grande partie des travailleurs en général et des maçons en particulier n'a pas conscience d'être exposée aux poussières de silice. Il souhaiterait savoir si une campagne d'information ciblée sur ce public ne permettrait pas de mieux les informer sur les risques encourus et la nécessité de se faire dépister.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70954

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10149

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)